Le Monde
Le Monde (site web)
economie, lundi 27 janvier 2025 - 11:45 UTC +0100 481 mots

Des soupçons de « dysfonctionnements » pour les élections aux chambres d'agriculture

Laurence Girard

A mi-parcours, le scrutin s'étant ouvert le 15 janvier et devant s'achever le 31 janvier, la Confédération paysanne a tiré le signal d'alarme. Elle estime que « le droit de vote des électeurs et des électrices n'est pas garanti par le ministère et les préfectures ».

La tension est toujours forte dans le monde agricole alors que se déroulent les élections aux chambres d'agriculture. Un rendez-vous crucial, organisé tous les six ans, et qui permet aux syndicats agricoles – la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), les Jeunes Agriculteurs (JA), la Coordination rurale, la Confédération paysanne et le Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modef) – de mesurer leurs forces. A mi-parcours, le scrutin s'étant ouvert le 15 janvier et devant s'achever le 31 janvier, la Confédération paysanne a tiré le signal d'alarme, estimant que « le droit de vote des électeurs et des électrices n'est pas garanti par le ministère et les préfectures ».

Elle s'inquiète du « désengagement de l'Etat et des pouvoirs publics dans le déroulement du scrutin », soulignant que « d'importants pans de l'organisation du scrutin ont été délégués aux chambres d'agriculture, alors qu'elles sont juges et parties, puisque dirigées quasi exclusivement par des membres de la liste syndicale FNSEA-JA ». L'alliance FNSEA-JA s'octroie, en effet, aujourd'hui, la présidence de 97 chambres sur 101.

La Confédération paysanne constate des retards d'envoi ainsi que des problèmes d'adressage du matériel de vote, des kits électoraux reçus incomplets, mais aussi des irrégularités sur la plateforme électronique de vote, toutes les professions de foi n'étant pas toujours affichées.

Taux d'abstention

Le ministère de l'agriculture a simplement réagi en affirmant être « bien informé » et « mobilisé sur le sujet ». Sollicité à plusieurs reprises, il a fini par communiquer le nombre d'inscrits dans les différents collèges. Ainsi le collège des agriculteurs en activité compte 403 900 votants potentiels, sachant que dix-huit sièges sur les trente-trois en jeu dans chaque chambre d'agriculture lors de ce scrutin, leur sont attribués. Les salariés agricoles, qui sont 446 221, en détiennent trois, et les agriculteurs retraités, le plus gros bataillon d'inscrits, avec un total de 807 730, un seul. Le reste est réparti dans d'autres collèges.

Reste à connaître le taux d'abstention. C'est l'une des grandes inconnues de cette élection. En 2019, lors du précédent scrutin, elle avait été massive, à près de 54 %. Le ministère de l'agriculture a publié, vendredi 24 janvier, un état des lieux provisoire du nombre de votes électroniques enregistrés à cette date. Il atteignait 62 142 pour le collège des agriculteurs, soit un taux de participation provisoire estimé à 15 %. Sur le terrain, les syndicats agricoles poursuivent leur campagne pour tenter de mobiliser les électeurs en leur faveur.